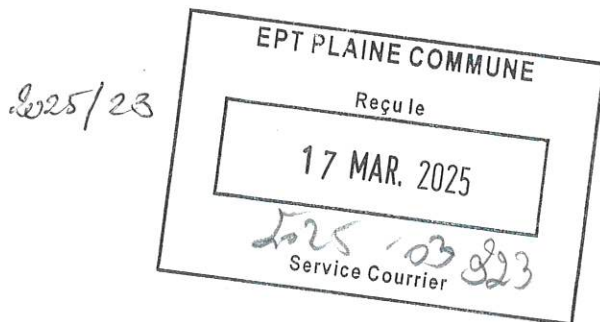




**Établissement Public Territorial
Plaine Commune**

Monsieur Mathieu HANOTIN
Président
21 Av. Jules Rimet,
93210 Saint-Denis

Conflans-Sainte-Honorine, le 11 MARS 2025

Affaire suivie par : Tulin AGAC
tulin.agac@haropaport.com

Objet : Avis HAROPA PORT | PARIS sur le projet de PLUI arrêté de l'EPT Plaine Commune

Monsieur le Président,

Par courrier du 3 décembre dernier, vous nous avez informé de l'arrêt du projet de PLUI Plaine Commune lors du Conseil de Territoire du 19 novembre 2024.

Je tiens tout d'abord à vous remercier ainsi que vos services sur la qualité des échanges qui ont permis, globalement, une prise en compte des principaux enjeux liés au transport fluvial et au report modal des flux logistiques dans la version arrêtée du PLUI Plaine Commune.

A ce stade HAROPA PORT | Paris n'a pas d'observations à faire valoir et délivre un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté Plaine Commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Mariusz WIECEK
Directeur de l'agence Seine aval